

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 804

3 novembre 2000

SOMMAIRE

Agathos, S.à r.l.	page 38589	Nestor Dr. Ferdinand, G.m.b.H., Luxembourg ..	38574
Asia Business S.A.	38589	Nextpharma Technologies S.A., Luxbg ..	38568, 38572
(Marc) Blondeau (Luxembourg) S.A., Luxbg	38573	Ogla S.A., Luxembourg	38574
Haus- und Grundinvest S.A., Luxembourg	38548	Olympia Amérique Conseil S.A., Luxembourg ..	38575
I.L.S., Italian Language School S.A., Luxembourg	38558	Omnitec Participation S.A., Luxembourg	38575
Immeurope S.A., Luxembourg	38546, 38547	Parmeria S.A.H., Luxembourg	38576
Immo Real S.A.H., Luxembourg	38548	PARSID-Société Luxembourgeoise de Participa-	
Industrie 2000 S.A. Holding, Luxembourg	38547	tions Sidérurgiques S.A., Luxembourg	38576
Iniziativa Europa Holding S.A., Luxembourg	38551	Partim International S.A., Luxembourg	38574
Inox Metals Holding S.A., Luxembourg	38552	Paveca Holding S.A.H., Luxembourg	38577
Inpec S.A., Luxembourg	38552	Pharmeg Holding S.A., Luxembourg	38575
Interbio Medical Service S.A., Luxembourg	38551	Philip Morris Luxembourg S.A., Windhof-Koerich	38576
Interfinance, Sicav, Luxembourg	38553	Place de l'Etoile S.A., Luxembourg	38577
Interfinacial S.A., Luxembourg	38552	Portlux S.A., Mertert	38578
Intermetal Luxembourg S.A., Luxembourg	38553	Post Office Holding S.A., Luxembourg	38577
International Distributors S.A., Luxembourg	38554	Prime Multibond, Sicav, Luxembourg	38580
International Finance System S.A. Luxembourg .	38553	Promax S.A., Luxembourg	38577
Internationale Verschaltungs A.G., Luxembourg .	38554	(Les) Propriétaires Réunis, S.à r.l., Luxembourg .	38562
Intersip S.A., Luxembourg	38554	Publimedia S.A., Luxembourg	38581
Invertrade S.A., Luxembourg	38557	Pylos International S.A., Luxembourg	38581
I.S.H. Finance S.A., Luxembourg	38558	Pyxis Holding S.A., Luxembourg	38590
Isobati S.A.	38590	Queensbeery S.A., Luxembourg	38578
Ispat Europe S.A., Luxembourg	38548, 38551	Quifin International S.A., Luxembourg	38591
Izzo International S.A., Luxembourg	38558	Realfond Holding S.A., Luxembourg	38581
Jawar Holding S.A., Luxembourg	38559	Reda International S.A., Luxembourg	38591
Jerilee S.A., Luxembourg	38559	Resplan Holding S.A., Luxembourg	38589
Kanto S.A., Luxembourg	38554	Restor S.A.	38590
Karouga Holding S.A., Luxembourg	38560	Rexfelgen Holding S.A., Luxembourg	38591
Kettaneh Group Holding S.A., Luxembourg	38560	Rhode Island (Holding) S.A., Luxembourg	38591
Kinvope S.A., Luxembourg	38560	Sadiki Holding S.A., Luxembourg	38590
Krecké-Tonnar-Poncin S.C.I., Luxembourg	38558	4.4.2., S.à r.l.	38589
Lear Corporation S.A., Luxembourg	38562	Sarlo S.A., Luxembourg	38580
Linalux S.A.H., Luxembourg	38559	Shell Energielux S.A., Bertrange	38582, 38583
(Paul) Link Alimentation en Gros, S.à r.l., Mamer	38563	SINFINA, Société Internationale de Financement	
Lipper & Company S.A., Luxembourg	38564	S.A.H., Luxembourg	38592
Luxgaz Distribution S.A., Contern	38560, 38562	Société Financière UCB Holding S.A., Luxem-	
Luxima, S.à r.l., Strassen	38566, 38568	bourg	38578, 38580
MBS-Grey S.A., Luxembourg	38566	Sonafi S.A., Luxembourg	38584, 38585
Millenium Communications S.A., Luxbg .	38572, 38573	Spareplan S.A.H., Luxembourg	38583
Napoli Calcio S.A., Luxembourg	38564, 38566	TNS Luxembourg Beta, S.à r.l., Luxbg ...	38585, 38589
Nauticair S.A.	38573		
Nelson Beteiligungsgesellschaft S.A., Luxbg	38574		

IMMEUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 41.027.

L'an deux mille, le vingt deux juin.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois IMMEUROPE S.A., avec siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 41.027.

L'assemblée est ouverte à 10.15 heures, sous le présidence de Madame Sylvie Arpea, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Danielle Maton, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc Noël, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de Deutsche Mark en Euro avec effet au 1^{er} juillet 1999 au cours de 1,- Euro pour 1,95583 DEM, le nouveau capital de la société s'élevant à Euros 409.033,50.

- Diminution du capital de la société pour le porter de son montant actuel de Euros 409.033,50 (quatre cent neuf mille trente-trois euros et cinquante centimes) à Euros 409.000,- (quatre cent neuf mille euros).

- Echange des 800 actions existantes d'une valeur nominale de DEM 1.000,- chacune contre 409 actions nouvelles libellées en Euros d'une valeur nominale de 1.000,- Euros chacune, jouissant des mêmes droits et avantages.

- Augmentation du capital par incorporation partielle des dettes à hauteur de Euros 256.000,-, ce qui portera le montant du capital à un montant de Euros 665.000,-.

- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital social de la société de Deutsche Mark en Euro, avec effet au 1^{er} juillet 1999, le capital de la société s'élevant à quatre cent neuf mille trente-trois virgule cinquante (409.033,50) Euros.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social tel que résultant de la résolution précédente, d'un montant de trente-trois virgule cinquante (33,50) Euros, pour le ramener de quatre cent neuf mille trente-trois virgule cinquante (409.033,50) Euros à quatre cent neuf mille (409.000,-) Euros, le montant de la réduction étant affecté à une réserve de conversion.

Troisième résolution

L'assemblée décide que les huit cents (800) actions existantes sont échangées contre quatre cent neuf (409) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) Euros chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Chaque actionnaire recevra 0,51125 action nouvelle pour une action ancienne, le Conseil d'Administration étant chargé d'arbitrer les rompus éventuels.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux cent cinquante-six mille (256.000,-) Euros pour le porter de son montant actuel de quatre cent neuf mille (409.000,-) Euros à six cent soixante-cinq mille (665.000,-) Euros par la création et l'émission à la valeur nominale de deux cent cinquante-six (256) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) Euros chacune.

Ces actions auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription

Ensuite est intervenue aux présentes TACOMA INVESTMENT S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Jean-Marc Noël, employé privé, demeurant à Luxembourg,

laquelle a déclaré, de l'accord unanime des actionnaires, souscrire aux deux cent cinquante-six (256) actions nouvelles, et les libérer pour leur valeur nominale, soit pour un montant total de deux cent cinquante-six mille (256.000,-) Euros, par la conversion en capital d'une créance jusqu'à concurrence du même montant qu'elle détient contre la société, suivant déclaration de souscription et procuration sous seing privé signée à Luxembourg, le 22 juin 2000, ci-annexée.

Ladite créance est certaine, liquide et exigible, persiste à la date de ce jour et peut être évaluée au moins à deux cent cinquante-six mille (256.000,-) Euros, ainsi que cela résulte d'un certificat, émis par la société en date du 20 juin 2000, ci-annexé.

Cette créance figure à la situation comptable arrêtée au 31 décembre 1999, que l'assemblée approuve présentement, et qui restera annexée aux présentes.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 le crédit apport en nature a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises, en l'occurrence Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Ce rapport, daté à Luxembourg, le 19 juin 2000, restera annexé aux présentes et conclut comme suit:

«4. Conclusions. La valeur effective des apports décrits ci-dessus s'élève au moins au nombre et à la valeur nominale des 256 actions nouvelles de IMMEUROPE S.A. à émettre en contrepartie, c'est-à-dire EUR 256.000,-.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

P. Schill
Réviseur d'Entreprises

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à six cent soixante-cinq mille (665.000,-) Euros, représenté par six cent soixante cinq (665) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) Euros chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cent cinquante mille (150.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Arpea, D. Maton, J.-M. Noël, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 1245, fol. 98, case 10. – Reçu 103.270,- francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

R. Neuman.

(36453/226/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

IMMEUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 41.027.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(36454/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

INDUSTRIE 2000 S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 33.734.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires sur l'exercice 1999 en date du 22 mai 2000

L'assemblée générale décide de reporter à nouveau la perte de l'exercice 1999 au montant de LUF 64.658,-.

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sortants sont renouvelés pour une période de 3 ans jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2003.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Raymond Henschen, administrateur-délégué, Luxembourg

Madame Monique Henschen-Haas, administrateur, Luxembourg

Madame Bénédicte Robaye, administrateur, Léglise.

Commissaire aux comptes:

FIDUPLAN S.A., Luxembourg.

Pour extrait conforme
FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 60, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36459/752/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

HAUS- UND GRUNDINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 43.373.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2000, vol. 538, fol. 71, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Signature.

(36451/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

IMMO REAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.323.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 63, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

IMMO REAL S.A.

A. Angelsberg

N. Lang

Administrateur

Administrateur

(36456/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

IMMO REAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.323.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 avril 2000

Le mandat de Commissaire aux Comptes de

EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg

venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme

IMMO REAL S.A.

A. Angelsberg

N. Lang

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 63, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36457/008/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

ISPAT EUROPE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 70.427.

In the year two thousand, on the twenty-first of June.

Before Us, Maître Andre-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary General Meeting of the shareholders of the company established in the Grand Duchy of Luxembourg under the denomination of ISPAT EUROPE S.A., R. C. B N° 70.427 and having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated June 17, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 679 of September 19, 1999.

The meeting begins at nine-thirty a.m., Mr Francis Zeler, private employee, with professional address at Centre Kirchberg, rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Nelly Hardy, private employee, with professional address at Centre Kirchberg, rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Gauthier Mary, private employee, with professional address at Centre Kirchberg, rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the six hundred and forty (640) shares with a par value of fifty (50.-) Euros each, representing the total capital of thirty-two thousand (32,000.-) Euros are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the subscribed capital by two hundred and eighteen thousand Euros (EUR 218,000.-) in order to raise it from its present amount of thirty-two thousand Euros (EUR 32,000.-) to two hundred and fifty thousand Euros (EUR 250,000.-) by the creation of four thousand three hundred and sixty (4,360) new shares with a par value of fifty Euros (EUR 50.-) each.

2. Subscription and full payment in cash of the four thousand three hundred and sixty (4,360) new shares by ISPAT INTERNATIONAL, G.m.b.H., a company organised under the laws of Austria, having its registered office at 3, Franz Josefs-Kai, 1010 Vienna (Austria).

3. Subsequent amendments of article 5 of the by-laws which henceforth will read as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at two hundred and fifty thousand Euros (EUR 250,000.-) divided into five thousand (5,000) shares with a par value of fifty Euros (EUR 50.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restrictions foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.»

4. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The share capital of the Company is increased by an amount of two hundred and eighteen thousand Euros (EUR 218,000.-) in order to raise it from its present amount of thirty-two thousand Euros (EUR 32,000.-) to two hundred and fifty thousand Euros (EUR 250,000.-) by the creation and issue of four thousand three hundred and sixty (4,360) new shares with a par value of fifty Euros (EUR 50.-) each.

The other shareholder having waived its preferential subscription right, the new shares have been entirely subscribed by ISPAT INTERNATIONAL G.m.b.H., a company organised under the laws of Austria, having its registered office at 3, Franz-Josefs-Kai, 1010 Vienna (Austria),

here represented by Mr Francis Zeler, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, in Luxembourg, on June 19, 2000.

Said proxy, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The subscription of the four thousand three hundred and sixty (4,360) new shares has been proved to the undersigned notary by relevant papers.

It has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it, that the amount of two hundred and eighteen thousand (218,000.-) Euros is forthwith at the free disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 5 of the Company's Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at two hundred and fifty thousand Euros (EUR 250,000.-) divided into five thousand (5,000) shares with a par value of fifty Euros (EUR 50.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restrictions foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.»

Valuation

For registration purposes the present share capital increase is valued at eight million seven hundred ninety-four thousand and ninety-eight (8,794,098.-) Luxembourg francs.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at ten a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearing persons, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausend, den einundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitze in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft ISPAT EUROPE S.A., R. C. B Nummer 70.427, mit Sitz in Luxemburg, gegründet durch Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 17. Juni 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 679 vom 19. September 1999, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung beginnt um neun Uhr dreissig unter dem Vorsitz von Herrn Francis Zeler, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in Centre Kirchberg, rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxemburg.

Derselbe ernennt zum Schriftführer Frau Nelly Hardy, Privatbeamtin, mit Berufsanschrift in Centre Kirchberg, rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxemburg.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Gauthier Mary, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in Centre Kirchberg, rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxemburg. Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die sechshundertvierzig (640) Aktien mit einem Nennwert von je fünfzig (50,-) Euro, welche das gesamte Kapital von zweiunddreissigtausend (32.000,-) Euro darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert wird, zusammen mit den Vollmachten, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um zweihundertachtzehntausend Euro (EUR 218.000,-), um es von seinem augenblicklichen Stand von zweiunddreissigtausend Euro (EUR 32.000,-) auf zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 250.000,-) zu bringen durch die Ausgabe von viertausenddreihundertsechzig (4.360) neuen Aktien mit einem Nennwert von fünfzig Euro (EUR 50,-) je Aktie.

2. Zeichnung und Einzahlung in bar der viertausenddreihundertsechzig (4.360) neuen Aktien durch ISPAT INTERNATIONAL G.m.b.H., eine Gesellschaft gegründet nach dem Recht Österreichs, mit Sitz in 3, Franz-Josefs-Kai, 1010 Wien (Österreich),

3. Entsprechende Abänderung von Artikel 5 der Satzung, welcher fortan folgenden Wortlaut haben wird:

«**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 250.000,-), eingeteilt in fünftausend (5.000) Aktien mit einem Nominalwert von je fünfzig Euro (EUR 50,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Das Gesellschaftskapital wird um einen Betrag von zweihundertachtzehntausend Euro (EUR 218.000,-) erhöht, um es von seinem augenblicklichen Stand von zweiunddreissigtausend Euro (EUR 32.000,-) auf zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 250.000,-) zu bringen durch die Schaffung und Ausgabe von viertausenddreihundertsechzig (4.360) neuen Aktien mit einem Nennwert von fünfzig Euro (EUR 50,-) je Aktie.

Indem der andere Aktionär auf sein Vorzugszeichnungsrecht verzichtet hat, wurden die neuen Aktien alle gezeichnet durch ISPAT INTERNATIONAL, G.m.b.H., eine Gesellschaft gegründet nach dem Recht Österreichs, mit Sitz in 3, Franz-Josefs-Kai, 1010 Wien (Österreich),

hier vertreten durch Herrn Francis Zeler, vorgenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Luxemburg, am 19. Juni 2000.

Welche Vollmacht, nach ne varietur-Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben werden wird, um mit ihr einregistriert zu werden.

Die Zeichnung der viertausenddreihundertsechzig (4.360) neuen Aktien wurde dem instrumentierenden Notar durch entsprechende Belege nachgewiesen.

Die Summe von zweihundertachtzehntausend (218.000,-) Euro steht der Gesellschaft zur Verfügung, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bescheinigt.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 5 der Satzung abgeändert und fortan folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 250.000,-), eingeteilt in fünftausend (5.000) Aktien mit einem Nominalwert von je fünfzig Euro (EUR 50,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.»

Schätzung

Zum Zweck der Einregistrierung wird die gegenwärtige Kapitalerhöhung auf acht Millionen siebenhundertvierundneunzigtausendachtundneunzig (8.794.098,-) Luxemburger Franken geschätzt.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung um zehn Uhr für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass auf Verlangen der Kompartenten die gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache abgefasst ist, gefolgt von einer Version in deutscher Sprache; auf Verlangen der Kompartenten wird im Fall von Diskrepanzen zwischen der englischen und der deutschen Version die englische Version maßgebend sein.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Kompartenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Zeler, N. Hardy, G. Mary, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2000, vol. 5CS, fol. 73, case 9. – Reçu 87.941 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

A. Schwachtgen.

(36482/230/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

ISPAT EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 70.427.

Statuts coordonnés suivant acte n° 694 du 21 juin 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2000.

A. Schwachtgen.

(36483/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

INIZIATIVE EUROPA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 71.294.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
INIZIATIVE EUROPA HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36463/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

INTERBIO MEDICAL SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 41.431.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2000, vol. 538, fol. 71, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Signature.

(36467/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

INTERBIO MEDICAL SERVICE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

H. R. Luxemburg B 41.430.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 8. Mai 2000

Die Mandate des Verwaltungsrats und des Aufsichtskommissars werden verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2004.

Luxembourg, den 8. Mai 2000.

Für die Gesellschaft
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2000, vol. 538, fol. 71, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36468/756/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

INOX METALS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.134.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
INOX METALS HOLDING S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36464/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

INPEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 26.766.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2000, vol. 538, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat reporté	BEF 649.201,-
- Résultat de l'exercice	BEF (1.217.884,-)
- Report à nouveau	BEF (568.683,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2000.

Signature.

(36465/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

INPEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 26.766.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2000

Renouvellement de mandat d'un administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat de Monsieur Günter Strauss, Administrateur, pour une période de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée statutaire de 2003.

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

L'assemblée générale renouvelle le mandat de Monsieur Guy Fasbender, Commissaire aux comptes, pour un mandat d'un an, soit jusqu'à l'assemblée statutaire de 2001.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Luxembourg, le 23 mai 2000.

Pour le conseil d'administration
F. Velge
Président

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2000, vol. 538, fol. 69, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36466/802/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

INTERFINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 31.094.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
INTERFINANCIAL S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36470/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

INTERFINANCE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 66.449.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 60, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2000.

N. Gaillard J.-P. Groleau
O.P.C.V.M. Administration Directeur Général

(36469/701/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

INTERMETAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 43.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 62, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(36471/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

INTERNATIONAL FINANCE SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 62.362.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 538, fol. 66, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL FINANCE SYSTEM S.A.

Signature
Administrateur

(36475/046/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

INTERNATIONAL FINANCE SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 62.362.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg, le 17 mai 2000 à 11.00 heures
Résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social et le capital autorisé actuellement exprimés en FRF en EUR avec effet au 1^{er} janvier 2000.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social par incorporation de réserve, dans le cadre défini par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, pour le porter de son montant actuel de EUR 1.676.939,19 à EUR 1.680.000,-.

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé, dans le cadre défini par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, pour le porter de son montant actuel de EUR 7.622.450,86 à EUR 7.630.000,-.

L'assemblée décide d'adapter les trois premiers paragraphes de l'article 3 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million six cent quatre-vingt mille euros (EUR 1.680.000,-), représenté par mille (1.000) actions de mille six cent quatre-vingts euros (EUR 1.680,-) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel jusqu'au montant de sept millions six cent trente mille euros (EUR 7.630.000,-)».

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

A. Dubois
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 538, fol. 66, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36476/046/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

INTERNATIONAL DISTRIBUTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 13.045.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
INTERNATIONAL DISTRIBUTORS S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36474/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

INTERNATIONALE VERSCHALUNGS A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.402.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
INTERNATIONALE VERSCHALUNGS A.G.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36477/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

INTERSIP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 73.820.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
INTERSIP S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36478/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

**KANTO S.A., Société Anonyme
(anc. KANTO HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 43.994.

L'an deux mille, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de KANTO HOLDING S.A., R. C. Numéro B 43.994, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mai 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 379 du 20 août 1993.

La séance est ouverte à neuf heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Michael Zianveni, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent cinquante millions de liras italiennes (ITL 250.000.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination de la société.
2. Modification de l'objet social de la société.
3. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de liras italiennes en euros au cours de 1 euro pour ITL 1.936,27.
4. Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant de trente-cinq euros et soixante-dix-huit cents (EUR 35,78) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-neuf mille cent quatorze euros et vingt-deux cents (EUR 129.114,22), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans valeur nominale, à cent vingt-neuf mille cent cinquante euros (EUR 129.150,-), sans émission d'actions nouvelles.
5. Fixation de la valeur nominale des actions à cinquante euros (EUR 50,-) avec augmentation correspondante du nombre d'actions.
6. Fixation du montant du capital autorisé.
7. Refonte complète des statuts de la société.
8. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination sociale de la société en KANTO S.A.

Deuxième résolution

L'objet social de la société est changé en celui d'une société de participations financières.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la valeur nominale des actions et de changer la devise du capital social de liras italiennes en euros au cours de 1,- euro pour ITL 1.936,27, de sorte que le capital social est fixé provisoirement à cent vingt-neuf mille cent quatorze euros et vingt-deux cents (EUR 129.114,22).

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société de trente-cinq euros et soixante-dix-huit cents (EUR 35,78) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-neuf mille cent quatorze euros et vingt-deux cents (EUR 129.114,22), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans valeur nominale, à cent vingt-neuf mille cent cinquante euros (EUR 129.150,-), sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de trente-cinq euros et soixante-dix-huit cents (EUR 35,78) a été intégralement libéré en espèces par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Cinquième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à cinquante euros (EUR 50,-), avec augmentation correspondante du nombre d'actions de deux mille cinq cents (2.500) à deux mille cinq cent quatre-vingt-trois (2.583) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est chargé de procéder à la répartition des deux mille cinq cent quatre-vingt-trois (2.583) actions précitées au prorata des participations respectives de tous les actionnaires.

Sixième résolution

Le capital autorisé est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il est procédé parallèlement à une refonte complète des statuts de la société qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de KANTO S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, à la gestion et au financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent vingt-neuf mille cent cinquante euros (EUR 129.150,-), divisé en deux mille cinq cent quatre-vingt-trois (2.583) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-)

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 19 juin 2000 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut également prendre ses décisions par voie de circulaire.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 5 avril à 11.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par un mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation du capital social est évalué à mille quatre cent quarante-trois (1.443.-) francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à dix heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Zianveni, R. Thill, M. Prosperi, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 124S, fol. 89, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

A. Schwachtgen.

(36488/230/192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

INVERTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.851.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 63, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

INVERTRADE S.A.

A. Angelsberg

C. Hoffmann

Administrateur

Administrateur

(36479/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

INVERTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.851.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 mai 2000

Le mandat de Commissaire aux Comptes de

EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg

venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme

INVERTRADE S.A.

A. Angelsberg

C. Hoffmann

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 63, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36480/008/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

I.S.H. FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 74.692.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
I.S.H. FINANCE S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36481/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

I.L.S., ITALIAN LANGUAGE SCHOOL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 67.602.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
I.L.S., ITALIAN LANGUAGE SCHOOL S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36484/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

IZZO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 53.453.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
IZZO INTERNATIONAL S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36485/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

KRECKE-TONNAR-PONCIN S.C.I., Société Civile Immobilière.
Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

Assemblée Extraordinaire du 31 mars 2000

L'an deux mille, le 31 mars 2000.

A 11.45 heures se sont réunis en assemblée générale extraordinaire:

1. Maître Vic Krecke, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg;
2. Maître Jean Tonnar, avocat à la Cour, demeurant à Esch-sur-Alzette;
3. Maître Mathias Poncin, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg;

agissant en leurs qualités de seuls et uniques associés de la société civile immobilière KRECKE-TONNAR-PONCIN S.C.I., établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler en date du 6 décembre 1991, publié au Mémorial C, n° 199 du 14 mai 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant assemblée générale extraordinaire du 7 avril 1998 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 479 du 30 juin 1998

et ils ont pris, après avoir pris inspection de l'ordre du jour, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la société civile immobilière KRECKE-TONNAR-PONCIN S.C.I. à L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

Deuxième résolution

L'article 3 du pacte social est modifié comme suit:

Art. 3. Le siège social est établi à L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

Plus rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, les associés ont levé la séance à 12.00 heures.

V. Krecké J. Tonnar M. Poncin

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 31 mars 2000, que le siège social de la société a été transféré à L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch et que l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

Art. 3. Le siège social est établi à L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Krecké.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 61, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36492/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

JAWAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 64.957.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme

JAWAR HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36486/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

JERILEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 69.955.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme

JERILEE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36487/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

LINALUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.427.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2000, vol. 538, fol. 59, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président.
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Signature.

(36495/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

KAROUGA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.890.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
KAROUGA HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36489/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

KETTANEH GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.066.

—
Les adresses des administrateurs sont désormais les suivantes:

- Monsieur Nabil Kettaneh, homme d'affaires, demeurant à Beyrouth (Liban), Immeuble Rayes, 45, rue Sursock
 - Maître Joseph Takla, avocat, demeurant à Beyrouth (Liban), 510, Centre Fransabank, rue Hamra.
 - Maître Gabriel Trad, avocat, demeurant à Beyrouth (Bilan), 510, Centre Fransabank, rue Hamra.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 64, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36490/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

KINVOPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.385.

—
Les adresses des administrateurs sont désormais les suivantes:

- Monsieur Nabil Kettaneh, homme d'affaires, demeurant à Beyrouth (Liban), Immeuble Rayes, 45, rue Sursock
 - Monsieur Anthony Kettaneh, homme d'affaires, demeurant à Beyrouth (Liban), c/o ETS F.A. KETTANEH (KETTANEH FRERES) S.A., Immeuble Kettaneh, avenue Dora, Dora.
 - Maître Joseph Takla, avocat, demeurant à Beyrouth (Bilan), 510, Centre Fransabank, rue Hamra.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 64, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36491/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

LUXGAZ DISTRIBUTION, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 9, rue E. Reuter.
R. C. Luxembourg B 34.393.

—
L'an deux mille, le quatorze juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXGAZ Distribution, Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 34.393, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 juin 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 15 du 17 janvier 1991. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu en suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 561 du 21 juillet 1999.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Romain Becker, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Strassen,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Emmanuel Schweitzer, comptable, demeurant à Bettembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacques Mischo, ingénieur industriel, demeurant à Steinsel et Madame Francine Ernster, employée privée, demeurant à Welfring.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des lettres recommandées en date du 30 mai 2000.

II. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Luxembourg à L-5326 Contern, 9, rue Edmond Reuter et modification de l'article 1^{er} des statuts.
2. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.
3. Conversion du capital social de LUF en Euros.
4. Augmentation du capital à concurrence de un million cinquante-deux mille neuf cent quarante-neuf euros sept cents (1.052.949,07 EUR) pour le porter à un million quatre cent mille euros (1.400.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles, par l'incorporation au capital à due concurrence des réserves libres de la société.
5. Fixation de la valeur nominale des actions à mille euros (1.000,- EUR).
6. Fixation du capital autorisé à un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR) et autorisation à donner au conseil d'administration de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cadre du capital autorisé.
7. Modification afférente de l'article 4 des statuts.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. - Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les mille quatre cents (1.400) actions représentant l'intégralité du capital social, mille cent quatre-vingt-dix (1.190) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

V. - Qu'en conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate la décision du conseil d'administration datée du 2 juin 1999, publiée au Mémorial, Recueil C, numéro 894 du 26 novembre 1999, de transférer le siège social de la société de Luxembourg à L-5326 Contern, 9, rue Edmond Reuter.

En conséquence, le troisième alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Article 1^{er} (3^{ème} alinéa). «Le siège social de la société est à Contern.»

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social de LUF en Euros.

Le capital social est ainsi converti de quatorze millions de francs (14.000.000,-) à trois cent quarante-sept mille cinquante euros quatre-vingt-treize cents (347.050,93 EUR) représenté par mille quatre cents (1.400) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million cinquante-deux mille neuf cent quarante-neuf euros sept cents (1.052.949,07 EUR) pour le porter de son montant actuel de trois cent quarante-sept mille cinquante euros quatre-vingt-treize cents (347.050,93 EUR) à un million quatre cent mille euros (1.400.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital à concurrence de deux cent trois mille deux cent soixante-douze euros soixante-neuf cents (203.272,69 EUR), soit huit millions deux cent mille francs luxembourgeois (8.200.000,- LUF), prélevés sur le poste prime d'émission et à concurrence de huit cent quarante-neuf mille six cent soixante-seize euros trente-huit cents (849.676,38 EUR), soit trente-quatre millions deux cent soixante-quinze mille huit cent soixante francs luxembourgeois (34.275.860,- LUF), prélevés sur le poste réserves.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de tels postes «prime d'émission» et «réserves» par les comptes annuels de la société au 31 décembre 1999.

Ces documents resteront, après avoir été paraphés ne varietur par les comparants et le notaire, annexés aux présentes.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions à mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de fixer le capital autorisé à un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR), représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera pendant une période de cinq ans jusqu'au 14 juin 2005.

Septième résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, les deux premiers alinéas et le quatrième alinéa de l'article 4 sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 4. (Deux premiers alinéas). «Le capital souscrit est fixé à un million quatre cent mille euros (1.400.000,- EUR), représenté par mille quatre cents (1.400) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles de mille Euros (1.000,- EUR) chacune, réservées aux communes disposées à autoriser LUXGAZ DISTRIBUTION à réaliser et à exploiter un réseau de distribution de gaz naturel sur leur territoire. Ces actions jouiront des mêmes droits et avantages que les actions existantes.»

Art. 4. (Quatrième alinéa). «Cette autorisation est valable jusqu'au 14 juin 2005 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de cent trente mille francs luxembourgeois (130.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Becker, E. Schweitzer, J. Mischo, F. Ernster et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 124S, fol. 89, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

F. Baden.

(36498/200/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

LUXGAZ DISTRIBUTION, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 9, rue E. Reuter.

R. C. Luxembourg B 34.393.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2000.

F. Baden.

(36499/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

LEAR CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 21.660.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour LEAR CORPORATION S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
 Société Anonyme
 P. Frédéric S. Wallers

(36493/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

LES PROPRIETAIRES REUNIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 54.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 62, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour le Gérant
 Signature

(36494/576/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

PAUL LINK ALIMENTATION EN GROS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mamer, 23, rue de Kehlen.

L'an deux mille, le huit juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée dénommée PAUL LINK ALIMENTATION EN GROS, S.à r.l., constituée par acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1988, publié au Mémorial C numéro 73 du 24 mars 1989.

Cette société a actuellement un capital de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée des associés est présidée par Madame Yvette Link, commerçante, demeurant à Mamer.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Roger Link, commerçant en retraite, demeurant à Mamer.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Paul Link et Monsieur Georges Link, employés privés, demeurant à Mamer.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par l'associé présent et le mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement. Le Président déclare ce qui suit:

I. - Suivant la liste de présence, tous les associés, représentant l'intégralité du capital social, sont présents ou représentés à la présente assemblée, qui peut valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II. - Que dès lors la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, tous les associés déclarant par eux-mêmes avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

III. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

- 1) Agrément à donner à une cession de parts sociales faite par Monsieur Roger Link à une associée.
- 2) Agrément à donner à une cession de parts sociales faite par Monsieur Roger Link à un non-associé
- 3) Agrément à donner à une cession de parts sociales faite par Madame Catherine Schlungs à un non-associé.
- 4) Modification de l'article 5 des statuts.
- 5) Démissions et nominations statutaires.

Sur ce, l'assemblée, après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, a abordé l'ordre du jour et après délibération a pris séparément chacune, à l'unanimité des voix, des résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée donne son agrément à la cession de deux (2) parts sociales faite par Monsieur Roger Link à Madame Yvette Link, demeurant à Mamer, 21, rue de Kehlen, intervenue en date du 8 juin 2000 aux termes d'un acte de vente de parts sociales sous seing privé.

Deuxième résolution

L'assemblée donne son agrément à la cession de quatre cent seize (416) parts sociales faite par Monsieur Roger Link, au non-associé Monsieur Paul Link, demeurant à Capellen, intervenue en date du 8 juin 2000, aux termes d'un acte de vente de parts sociales sous seing privé.

Troisième résolution

L'assemblée donne son agrément à la cession de quatre cent seize (416) parts sociales faite par Madame Yvette Schlung, au non-associé Monsieur Georges Link, préqualifié, intervenue en date du 8 juin 2000 aux termes d'un acte de vente de parts sociales sous seing privé.

Quatrième résolution

Les associés déclarent accepter ces cessions au nom de la société et dispensent les cessionnaires de les faire signifier à la société, déclarant n'avoir entre leurs mains aucune opposition ou aucun empêchement qui puisse en arrêter l'effet. Suite aux cessions qui précèdent les parts sociales sont détenues comme suit:

Madame Yvette Link	418 parts sociales
Monsieur Paul Link	416 parts sociales
Monsieur Georges Link	<u>416 parts sociales</u>
Total:	1.250 parts sociales

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital de la société est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Sixième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Roger Link en sa qualité de gérant et lui consent bonne et valable décharge. L'assemblée décide de nommer:

Monsieur Paul Link,
 Monsieur Georges Link et
 Madame Yvette Link comme gérants avec pouvoir de signature individuelle pour chaque gérant de sorte que la société peut être engagée par chacun des gérants par sa signature individuelle.

Clôture

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
 Et après lecture leur faite et interprétation leur donnée, les membres du bureau, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.
 Signé: V. Link, R. Link, P. Link, G. Link, J. Delvaux.
 Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2000, vol. 124S, fol. 77, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2000. J. Delvaux.
 (36496/208/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

LIPPER & COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
 R. C. Luxembourg B 67.242.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 juillet 2000. E. Schroeder.
 (36497/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

NAPOLI CALCIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
 R. C. Luxembourg B 75.817.

L'an deux mille, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NAPOLI CALCIO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 mai 2000, non encore publié.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Even-Bodem, employée privée, demeurant à Ell.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Gaby Weber-Kettel, employée privée, demeurant à Mersch.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent vingt (320) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital de la société de quatorze millions quatre cent quatre-vingt-deux mille euros (14.482.000,- EUR) par l'apport de cinq millions cinq cent dix-huit mille neuf cent neuf (5.518.909) actions ordinaires, d'une valeur nominale de mille liras italiennes (1.000,- ITL) chacune, et de soixante et un mille neuf cent soixante-sept (61.967) actions privilégiées, d'une valeur nominale de mille liras italiennes (1.000,- ITL) chacune, de la société SOCIETÀ SPORTIVA CALCIO NAPOLI S.p.A., pour le porter de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à quatorze millions cinq cent quatorze mille euros (14.514.000,- EUR) par la création de cent quarante-quatre mille huit cent vingt (144.820) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, émises avec une prime d'émission globale de un million dix-huit mille euros (1.018.000,- EUR) et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération des cent quarante-quatre mille huit cent vingt (144.820) actions nouvelles comme suit:

- SPORTINVEST S.A.	72.250
- FINNAT FIDUCIARIA S.p.A.	72.570

3.- Suppression du capital autorisé existant.

4.- Instauration d'un capital autorisé de cent cinquante millions d'euros (150.000.000,- EUR) avec émission d'actions nouvelles et autorisation au Conseil d'Administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

5.- Modification des 1^{er} et 4^{me} alinéas de l'article 5 des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à quatorze millions cinq cent quatorze mille euros (14.514.000,- EUR) représenté par cent quarante-cinq mille cent quarante (145.140) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

«**Art. 5. 4^{me} alinéa.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cent cinquante millions d'euros (150.000.000,- EUR) qui sera représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société de quatorze millions quatre cent quatre-vingt-deux mille euros (14.482.000,- EUR) par l'apport de cinq millions cinq cent dix-huit mille neuf cent neuf (5.518.909) actions ordinaires, d'une valeur nominale de mille liras italiennes (1.000,- ITL) chacune, et de soixante et un mille neuf cent soixante-sept (61.967) actions privilégiées, d'une valeur nominale de mille liras italiennes (1.000,- ITL) chacune, de la société SOCIETÀ SPORTIVA CALCIO NAPOLI S.p.A., pour le porter de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à quatorze millions cinq cent quatorze mille euros (14.514.000,- EUR) par la création de cent quarante-quatre mille huit cent vingt (144.820) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, émises avec une prime d'émission globale de un million dix-huit mille euros (1.018.000,- EUR) et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'existence de ces apports d'actions se dégage dans un rapport du réviseur d'entreprises HRT REVISION, ayant son siège social à Luxembourg, en date du 27 juin 2000, et dont la conclusion se lit comme suit:

«Conclusion

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que la valeur totale de EUR 15.500.000,- à laquelle conduit le mode d'évaluation de l'apport décrit ci-dessus correspond au moins à 144.820 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune de NAPOLI CALCIO S.A. et à la prime d'émission de EUR 1.018.000,- à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Les cent quarante-quatre mille huit cent vingt (144.820) actions nouvelles sont souscrites et libérées comme suit:

- SPORTINVEST S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire	72.250
actions	
- FINNAT FIDUCIARIA S.p.A., Société Anonyme de droit italien, ayant son siège social à Roma, Italie, Palazzo Altieri, Piazza del Gesù n. 49	72.570
actions	
Total:	144.820
actions	

cette attribution étant acceptée expressément par chacun des apporteurs.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer le capital autorisé existant.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé de cent cinquante millions d'euros (150.000.000,- EUR) avec émission d'actions nouvelles et de donner autorisation au Conseil d'Administration à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les 1^{er} et 4^{me} alinéas de l'article 5 des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à quatorze millions cinq cent quatorze mille euros (14.514.000,- EUR), représenté par cent quarante-cinq mille cent quarante (145.140) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

«**Art. 5. 4^{me} alinéa.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cent cinquante millions d'euros (150.000.000,- EUR) qui sera représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Estimation de l'augmentation de capital et de la prime d'émission

L'augmentation de capital est évaluée à cinq cent quatre-vingt-quatre millions deux cent deux mille quatre cent trente-deux francs luxembourgeois (584.202.432,- LUF),

et la prime d'émission est évaluée à quarante et un millions soixante-six mille dix-huit francs luxembourgeois (41.066.018,- LUF).

Déclaration

Cet apport représente un apport de 93,7914% des titres d'une société ayant son siège social dans un Etat membre de la Communauté Européenne et l'exonération prévue par l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 en ce qui concerne le droit d'apport est sollicitée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite du présent acte, s'élève à environ deux cent mille francs luxembourgeois (200.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Seil, I. Even-Bodem, G. Weber-Kettel, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 29 juin 2000, vol. 414, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 juillet 2000.

E. Schroeder.

(36509/228/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

NAPOLI CALCIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 75.817.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 juillet 2000.

E. Schroeder.

(36510/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

MBS-GREY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 26, rue Saint-Mathieu.

R. C. Luxembourg B 73.371.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier recommandé adressé à la société que Monsieur Will Kreutz a démissionné avec effet au 8 mars 2000 de son mandat d'administrateur-délégué et d'administrateur.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Signature
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2000, vol. 538, fol. 71, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36503/588/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

LUXIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 136, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 72.219.

L'an deux mille, le quatorze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LUXIMA, S.à r.l., ayant son siège social à L-8030 Strassen, 136, rue du Kiem, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section 3 sous le numéro 72.219, constituée suivant acte du notaire instrumentant reçu le 14 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 996 du 24 décembre 1999.

L'assemblée est composée de l'associée unique, la société M.A.I. Handels G.m.b.H., une société établie à D-82031 Munich Grünewald, Südliche Münchnerstrasse, 43 (Allemagne)

ici représentée par Madame Barbe Beidler, secrétaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur, pour être enregistrée en même temps.

L'associée unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Première résolution

L'associée unique M.A.I. Handels G.m.b.H. cède et transfère à Monsieur Marius Eduard Tirlea, docteur en droit, demeurant à CH-9010 Canton St. Gallen, Rotmonten (Suisse), gérant de la société LUXIMA, S.à r.l., qui accepte;

ici représenté par Maître Josette Elvinger, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur, pour être enregistrée en même temps; vingt-six (26) parts sociales de LUXIMA, S.à r.l. pour le prix de la valeur nominale de ces parts, à savoir vingt-six mille marks allemands (26.000,- DEM).

Deuxième résolution

Suite à cette cession, M.A.I. Handels G.m.b.H. et son nouvel associé décident de procéder à la modification des articles un, six, sept, huit, dix, onze, douze, quinze, dix-huit, dix-neuf et vingt des statuts de LUXIMA, S. à r.l., dont la teneur désormais se lira comme suit:

«Art. 1^{er}. Forme

Il est formé par les présentes entre les comparants et tous ceux qui pourraient par la suite y adhérer, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à la somme de cinquante mille marks allemands (50.000,- DEM), représenté par cinquante (50) parts sociales d'une valeur de mille marks allemands (1.000,- DEM) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Toutes ces parts ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille marks allemands (50.000,-DEM) se trouve à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Les parts sociales sont détenues comme suit:

M.A.I. Handels G.m.b.H.	24 parts
Marius Eduard Tirlea	<u>26 parts</u>
Total	50 parts

Art. 7. Modification du capital social

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant l'accord unanime des associés.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales

Chaque part sociale confère à son comparant un droit égal dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions des associés.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés.

Art. 10. Cession et transmission des parts

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'accord unanime des coassociés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants, soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas d'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'un des associés

Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 12. Gérance

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Le ou les gérants représentent, de même, la société en justice soit en demandant, soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas, l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. Les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 15. Décisions des associés

Les décisions ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Art. 18. Répartition des bénéfices

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation

Lors de la dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.». Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Bridler, J. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 124S, fol. 90, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

J. Elvinger.

(36500/211/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

LUXIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 136, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 72.219.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000. (36501/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

NEXTPHARMA TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 74.367.

In the year two thousand, on the eleventh of May.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of NEXTPHARMA TECHNOLOGIES S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated under the name PHARMATECH SERVICES S.A. by a deed of notary Gérard Lecuit, on January 21, 2000, on the process of being published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, the articles of which having been amended pursuant to two deeds of the undersigned notary on April 6, 2000 and on May 5th, 2000, on the process of being published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened by Mrs Esther de Vries, economic counsel, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mrs Annick Braquet, private employee, residing in B-Chantemelle.

The meeting elected as scrutineer Mr Gérard Maîtrejean, lawyer, residing in B-Udange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the capital of the Company from its present amount of USD 7,033,500.- by an amount of USD 28,608,498.- USD, in order to raise it to USD 35,641,998 by the issuance of 2,860,849 new shares with a par value of 10.- USD each, having the same rights and obligations as the already existing shares.

2. Waiver by the other shareholders of their preferential subscription rights. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association.

3. Creation of a new article 11 to be read as follows:

Art. 11. Indemnification. The directors assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company. The Company shall indemnify any director or officer, including any agents, heirs, executors and administrators, of such director or officer, against monetary damages, judgements, fines, expenses and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by such person in connection with any action, suit or proceeding to which such person may be made a party by reason of the fact that such person is or has been a director or officer of the Company or, at the request of such person, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which such person is not entitled to be indemnified: provided, however, that the Company shall not indemnify any person against damages, judgements, fines, expenses or other amounts for which such person shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

4. Subsequent renumbering of the articles of association.
5. Sundries.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the capital of the Company from its present amount of seven million thirty-three thousand five hundred United States Dollars (7,033,500.- USD) by an amount of twenty-eight million six hundred eight thousand four hundred ninety United States Dollars (28,608,490.- USD), in order to raise it to thirty-five million six hundred forty-one thousand nine hundred ninety United States Dollars (35,641,990) by the issuance of two million eight hundred sixty thousand eight hundred forty-nine (2,860,849) new shares with a par value of ten United States Dollars (10.- USD) each, having the same rights and obligations as the already existing shares.

Second resolution

All the shareholders, represented as stated hereafter, having, to the extent necessary, partially waived their preferential subscription rights, the general meeting decides to accept the subscription of the newly issued shares and their full payment as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the shareholders hereafter named, all here represented by Miss Esther de Vries, prenamed, acting by virtue of eleven proxies given on May 10, 2000, declared to subscribe to the increase of capital as follows:

- DLJ DIVERSIFIED PARTNERS-A L.P., having its registered office at 277, Park Avenue, New York, NY 10172 (USA), thirty-eight thousand two hundred ninety-five	38,295 shares
- DLJ EAB PARTNERS L.P., having its registered office at 277, Park Avenue, New York, NY 10172 (USA) seven thousand nine hundred nineteen	7,919 shares
- DLJ FIRST ESC L.P., having its registered office at 277, Park Avenue, New York, NY 10172 (USA) sixty-four thousand two hundred forty-three	64,243 shares
- DLJ MILLENNIUM PARTNERS L.P., having its registered office at 277, Park Avenue, New York, NY 10172 (USA), twenty-eight thousand five hundred nineteen	28,519 shares
- DLJ MILLENNIUM PARTNERS-A L.P. having its registered office at 277, Park Avenue, New York, NY 10172 (USA) five thousand five hundred sixty-two	5,562 shares
- DLJMB OVERSEAS PARTNERS II, C.V., having its registered office at John B. Gorsiraweg Willemstad, Curaçao (Netherlands Antilles), one million seven hundred sixty-three thousand seven hundred ninety-one	1,763,791 shares
- DLJ OFFSHORE PARTNERS II, C.V., having its registered office at John B. Gorsiraweg Willemstad, Curaçao (Netherlands Antilles), eighty-six thousand seven hundred thirty-four	86,734 shares
- DLJMB OVERSEAS PARTNERS II-A, C.V., having its registered office at John B. Gorsiraweg Willemstad, Curaçao (Netherlands Antilles) seventy thousand two hundred forty-two	70,242 shares
- DLJ DIVERSIFIED PARTNERS L.P., having its registered office at 277, Park Avenue, New York, NY 10172 (USA) one hundred three thousand one hundred nineteen	103,119 shares
- DLJMB FUNDING II, Inc., having its registered office at 277, Park Avenue, New York, NY 10172 (USA) three hundred fifty-nine thousand eight hundred nineteen	359,819 shares
- DLJ OVERSEAS ESC II, C.V., having its registered office at John B. Gorsiraweg Willemstad, Curaçao (Netherlands Antilles), three hundred thirty-two thousand six hundred six	<u>332,606 shares</u>
Total: two million eight hundred sixty thousand eight hundred forty-nine	2,860,849 shares

All of the newly issued shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of twenty-eight million six hundred eight thousand four hundred ninety United States Dollars (28,608,490.- USD) is from now on at the disposal of the company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Third resolution

The general meeting decides to amend first paragraph of article 5 of the articles of association to be read as follows:

Art. 5. First paragraph. The subscribed capital is fixed at thirty-five million six hundred forty-one thousand nine hundred ninety United States Dollars (35,641,990.- USD), represented by three million five hundred sixty-four thousand one hundred ninety-nine (3,564,199) shares with a par value of ten United States Dollars (10.- USD) each.

Fourth resolution

The general meeting decides to create a new article 11 to be read as follows:

Art. 11. Indemnification. The directors assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

The Company shall indemnify any director or officer, including any agents, heirs, executors and administrators, of such director or officer, against monetary damages, judgements, fines, expenses and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by such person in connection with any action, suit or proceeding to which such person may be made a party by reason of the fact that such person is or has been a director or officer of the Company or, at the request of such person, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which such person is not entitled to be indemnified: provided, however, that the Company shall not indemnify any person against damages, judgements, fines, expenses or other amounts for which such person shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting decides to renumber the previous articles 11 to 17, which become articles 12 to 18.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately 13,230,000.- LUF.

For the purpose of registration, the amount of twenty-eight million six hundred eight thousand four hundred ninety United States Dollars (28,608,490.-USD) is valued at 31,946,954.7739 EUR = 1,288,736,961.- LUF.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille, le onze mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEXTPHARMA TECHNOLOGIES S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination PHARMATECH SERVICES S.A. par acte du notaire Gérard Lecuit en date du 21 janvier 2000, en voie d'être publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dont les statuts ont été modifiés suivant deux actes du notaire soussigné en date du 6 avril 2000 et du 5 mai 2000 en voie d'être publiés au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Esther de Vries, conseil économique, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard Maîtrejean, juriste, demeurant à B-Udange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la société de son montant actuel de sept millions trente-trois mille cinq cents dollars des Etats-Unis (7.033.500,- USD) d'un montant de vingt-huit millions six cent-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars des Etats-Unis (28.608.498,- USD) pour le porter à trente-cinq millions six cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars des Etats-Unis (35.641.998,- USD) par l'émission de deux millions huit cent soixante mille huit cent quarante-neuf (2.860.849) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions déjà existantes.

2. Renonciation par les autres actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3. Création d'un nouvel article 11 qui aura la teneur suivante:

Art. 11. Indemnisation. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société indemnifiera tout administrateur ou directeur, en ce compris tout agent, héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires de tels administrateurs ou directeurs, pour des dommages financiers, des jugements, amendes, dépenses et montants payés en règlement, effectivement et raisonnablement encourues par un telle personne en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait que cette personne a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de cette personne, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle cette personne n'est pas en droit d'être indemnisée, sous la réserve toutefois que la société n'indemnifiera aucune personne pour des dommages, jugements, amendes, dépenses ou autres montants pour lesquelles cette personne serait finalement jugée responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

4. Renumérotation subséquente des articles des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la société de son montant actuel de sept millions trente-trois mille cinq cents dollars des Etats-Unis (7.033.500,- USD) d'un montant de vingt-huit millions six cent huit mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis (28.608.498,- USD) pour le porter à trente-cinq millions six cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis (35.641.998,- USD) par l'émission de deux millions huit cent soixante mille huit cent quarante-neuf (2.860.849) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions déjà existantes.

Deuxième résolution

Tous les actionnaires, représentés comme dit ci-après, ayant, pour autant que de besoin, renoncé partiellement à leurs droits préférentiels de souscription, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription des actions nouvellement émises et leur entière libération comme suit:

Souscription - Libération

Ensuite, les actionnaires ci-après nommés, tous représentés par Mademoiselle Esther de Vries, prénommée, agissant en vertu de onze procurations délivrées le 10 mai 2000, ont déclaré souscrire à l'augmentation de capital comme suit:

- DLJ DIVERSIFIED PARTNERS-A L.P., ayant son siège social au 277, Park Avenue, New York, NY 10172 (USA) trente-huit mille deux cent quatre-vingt-quinze	38.295 actions
- DLJ EAB PARTNERS L.P., ayant son siège social au 277, Park Avenue, New York, NY 10172 (USA) sept mille neuf cent dix-neuf	7.919 actions
- DLJ FIRST ESC L.P., ayant son siège social au 277, Park Avenue, New York, NY 10172 (USA) soixante-quatre mille deux cent quarante-trois	64.243 actions
- DLJ MILLENNIUM PARTNERS L.P., ayant son siège social au 277, Park Avenue, New York, NY 10172 (USA) vingt-huit mille cinq cent dix-neuf	28.519 actions
- DLJ milleNNIUM PARTNERS-A L.P. ayant son siège social au 277, Park Avenue, New York, NY 10172 (USA) cinq mille cinq cent soixante-deux	5.562 actions
- DLJMB OVERSEAS PARTNERS II, C.V., ayant son siège social à John B. Gorsiraweg Willemstad, Curaçao (Antilles Néerlandaises), un million sept cent soixante-trois mille sept cent quatre-vingt-onze	1.763.791 actions
- DLJ OFFSHORE PARTNERS II, C.V., ayant son siège social à John B. Gorsiraweg Willemstad, Curaçao (Antilles Néerlandaises) quatre-vingt-six mille sept cent trente-quatre	86.734 actions
- DLJMB OVERSEAS PARTNERS II-A, C.V., ayant son siège social à John B. Gorsiraweg Willemstad, Curaçao (Antilles Néerlandaises) soixante-dix mille deux cent quarante-deux	70.242 actions
- DLJ DIVERSIFIED PARTNERS L.P., ayant son siège social au 277, Park Avenue, New York, NY 10172 (USA) cent trois mille cent dix-neuf	103.119 actions.
- DLJMB FUNDING II, INC., ayant son siège social au 277, Park Avenue, New York, NY 10172 (USA), trois cent cinquante-neuf mille huit cent dix-neuf	359.819 actions
- DLJ OVERSEAS ESC II, C.V., ayant son siège social à John B. Gorsiraweg Willemstad, Curaçao (Antilles Néerlandaises), trois cent trente-deux mille six cent six	<u>332.606 actions</u>
Total: deux millions huit cent soixante mille huit cent quarante-neuf	2.860.849 actions

Toutes les actions nouvellement émises ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de vingt-huit millions six cent huit mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis (28.608.490,- USD) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. Le capital souscrit de la société s'élève à trente-cinq millions six cent quarante et un mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis (35.641.990,- USD) représenté par trois millions cinq cent soixante-quatre mille cent quatre-vingt-dix-neuf (3.564.199) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (10,- USD) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de créer un nouvel article 11 des statuts, qui aura la teneur suivante:

«**Art. 11. Indemnisation.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société indemnifiera tout administrateur ou directeur, en ce compris tout agent, héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires de tels administrateurs ou directeurs, pour des dommages financiers, des jugements, amendes, dépenses et montants payés en règlement, effectivement et raisonnablement encourues par un telle personne en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait que cette personne a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de cette personne, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle cette personne n'est pas en droit d'être indemnisée, sous la réserve toutefois que la société n'indemnifiera aucune personne pour des dommages, jugements, amendes, dépenses ou autres montants pour lesquelles cette personne serait finalement jugée responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'assemblée générale décide de renuméroter les anciens articles 11 à 17 qui deviennent les articles 12 à 18.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte est évalué à environ 13.230.000,- LUF.

Pour les besoins de l'enregistrement la somme de vingt-huit millions six cent-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars des Etats-Unis (28.608.498,- USD) est estimée à 31.946.954,7739.- EUR = 1.288.736.961,- LUF.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: E. de Vries, A. Braquet, G. Maîtrejean, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2000, vol. 124S, fol. 31, case 7. – Reçu 12.711.356 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 juin 2000.

G. Lecuit.

(36514/220/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

NEXTPHARMA TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 74.367.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 21 juin 2000.

G. Lecuit.

(36515/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

MILLENIUM COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.259.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 7 juillet 2000

1. L'assemblée accepte la démission des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Frédérique Vigneron et M. Carlo Gillet, et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

2. En leurs remplacements, l'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs:

M. Claudio Carnevale Presidente e Amm. Delegato Roma, Mme Margherita Argenziano Dirigente Roma et M. Maurizio Brunazzo Dirigente Roma.

qui termineront leur mandat à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

Pour MILLENIUM COMMUNICATIONS S.A.

LMC GROUP S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2000, vol. 538, fol. 72, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36506/744/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

MARC BLONDEAU (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
des actionnaires tenue à Luxembourg, le 12 mai 2000*

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 mai 2000 de la société MARC BLONDEAU (LUXEMBOURG) S.A.:

- que les démissions des sociétés:

SHAPBURG LIMITED,
QUENON INVESTMENTS LIMITED,
LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED

de leurs fonctions d'administrateurs au sein de la société sont acceptées à compter du 12 mai 2000;

- qu'il est donné décharge aux sociétés:

SHAPBURG LIMITED,
QUENON INVESTMENTS LIMITED,
LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED

pour leurs mandats en tant qu'administrateurs;

- que les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux administrateurs de la société à compter du 12 mai 2000:

Monsieur Marc Blondeau,
Monsieur Guy Harles,
Monsieur Edmond Tavernier.

Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2000.

Pour MARC BLONDEAU (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2000, vol. 538, fol. 52, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36502/250/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

MILLENIUM COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.260.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 7 juillet 2000

1. L'assemblée accepte la démission des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Frédérique Vigneron et M. Carlo Gillet, et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

2. En leur remplacement, l'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs:

M. Claudio Carnevale Presidente e Amm. Delegato Roma, Mme Margherita Argenziano Dirigente Roma et M. Maurizio Brunazzo Dirigente Roma.

qui termineront leur mandat à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

Pour MILLENIUM COMMUNICATIONS S.A.

LMC GROUP S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2000, vol. 538, fol. 72, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36507/744/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

NAUTICAIR S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 34.506.

—
1. Démission pour convenances personnelles de Monsieur François de Pitteurs, administrateur délégué avec effet immédiat.

2. Dénonciation du siège social et siège administratif avec effet immédiat:

Le siège social et adresse ancien, qui était sis au 5, rue Auguste Liesch, L-1937 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat à la requête de l'agent administratif et domiciliaire.

Luxembourg, le 5 juillet 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2000, vol. 538, fol. 57, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36511/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

NELSON BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 17.266.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la suite de la conversion du capital en EUR par acte sous seing privé du 10 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2000.

Pour NELSON BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

(36512/528/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

NESTOR DR. FERDINAND, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes.
R. C. Luxembourg B 67.850.

Der Jahresabschluß per 31. Dezember 1999, eingetragen in Luxemburg am 10. Juli 2000, Band 538, Blatt 71, Abteilung 5, wurde an de Geschäftsstelle des Bezirksgerichtes in Luxemburg am 11. Juli 2000 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im öffentlichen Anzeiger Memorial C, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.

Für die Gesellschaft
Unterschrift

(36513/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

OGLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.575.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 63, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
OGLA S.A.

R. de Waha N. Lang
Administrateur Administrateur

(36516/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

OGLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 61.575.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 9 mars 2000

Le bénéfice TOTAL de l'exercice au 31 décembre 1999 s'élevant à LUF 288.514,- est entièrement reporté à nouveau.

Le mandat de commissaire aux comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg, venant à échéance lors de cette assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme
OGLA S.A.

R. de Waha N. Lang
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 63, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36517/008/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

PARTIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.358.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 538, fol. 6, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2000.

PARTIM INTERNATIONAL S.A.
Signature

(36524/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

OLYMPIA AMERIQUE CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.513.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(36518/008/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

OLYMPIA AMERIQUE CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.513.

Extrait du registre des procès-verbaux

L'assemblée générale des actionnaires, tenue en date du 1^{er} juillet 1999, a approuvé le bilan et les comptes de pertes et profits au 31 mars 1999.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs ainsi que celui du commissaire aux comptes pour une nouvelle période d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour OLYMPIA AMERIQUE CONSEIL S.A.
INTER MANAGEMENT SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 62, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36519/008/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

OMNITEC PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.392.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire qui s'est réunie à Luxembourg le 10 mai 2000 sur les comptes annuels 1999

L'assemblée approuve les comptes annuels de l'année 1999 clôturant avec un bénéfice de LUF 32.261.950,- et décide de reporter le bénéfice à nouveau.

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction étant venus à leurs terme, et elle procède au renouvellement des mandats pour une durée de six ans.

Le conseil d'administration se compose donc comme suit:

- Monsieur Ady Kieffer, demeurant à Kockelscheuer, président du conseil d'administration,
- Monsieur Pierre Kieffer, demeurant à Bridel, vice-président du conseil d'administration,
- Monsieur Pierre-Emile Kieffer, demeurant à Luxembourg, administrateur,
- Monsieur Mil Kieffer, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

Madame Monique Henschen-Haas, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Pour compte de OMNITEC PARTICIPATION S.A.
FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 60, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36520/752/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

PHARMEG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 68.225.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour PHARMEG HOLDING S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
P. Frédéric S. Wallers

(36526/006/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

PARMERIA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 5.391.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 63, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

PARMERIA

T. Braun R. de Waha
Administrateur Administrateur

(36521/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

PARMERIA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 5.391.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 9 mars 2000

Le bénéfice total de l'exercice au 31 décembre 1999 s'élevant à LUF 209.134.314,- est réparti comme suit:

- dividende LUF 1.000.000,-
- report à nouveau LUF 208.134.314,-

Les mandats d'administrateurs de:

Monsieur Guy Reding, employé privé, Tuntange,

Monsieur Raymond de Waha, employé privé, Bergem,

Monsieur Théo Braun, ingénieur commercial et de gestion, Luxembourg,

venant à échéance lors de cette assemblée sont renouvelés pour une nouvelle période de 4 ans, jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2004.

Le mandat de commissaire aux comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg

venant à échéance lors de cette assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme

PARMERIA

T. Braun R. de Waha
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 63, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36522/008/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

**PARSID-SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATIONS
SIDERURGIQUES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 4.301.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2000.

*Pour PARSID-SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE
PARTICIPATIONS SIDERURGIQUES S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG*

P. Frédéric S. Wallers

(36523/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

PHILIP MORRIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Windhof/Koerich.
R. C. Luxembourg B 8.272.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 538, fol. 69, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Signature.

(36527/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

PAVECA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 21.548.

Le bilan au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2000, vol. 538, fol. 59, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Signature.

(36525/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

PLACE DE L'ETOILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 32.856.

*Extrait de l'assemblée générale des actionnaires à Luxembourg
sur l'exercice 1999 en date du 31 mars 2000*

L'assemblée générale des actionnaires décide de reporter le bénéfice de l'exercice 1999 au montant de LUF 7.133.590,- à nouveau.

L'assemblée générale décide de nommer KPMG AUDIT, LUXEMBOURG, comme commissaire aux comptes de l'exercice 2000.

Pour extrait conforme
FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 60, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36528/752/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

POST OFFICE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 68.621.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 9 mai 2000

Le nouveau siège social de la société est fixé au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
POST OFFICE S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36530/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

PROMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 59.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 62, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(36532/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

PORTLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.
R. C. Luxembourg B 6.966.

Der Jahresabschluß per 31. Dezember 1999, eingetragen in Luxemburg am 10. Juli 2000, Band 538, Blatt 71, Abteilung 5, wurde an der Geschäftsstelle des Bezirksgericht in Luxemburg am 11. Juli 2000 hinterlegt.

Ergebnisverwendung

Gewinnvortrag 1998	LUF	43.110.630,-
Jahresüberschuß 1999	LUF	8.710.101,-
	LUF	51.820.731,-
./i. Ausschüttung Dividende	LUF	18.000.000,-
Vortrag auf neue Rechnung	LUF	33.820.731,-

Verwaltungsrat

- Herr Arthur Lorang, wohnhaft in Luxemburg,
- Herr Carlo Ackermann, wohnhaft in Luxemburg,
- Herr Camille Diederich-Colas, wohnhaft in Luxemburg,
- Herr Heiner Brixner, wohnhaft in Beilstein (D),
- Herr Hans-Dieter Fuchs, wohnhaft in Dortmund (D).

Ihre Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahre 2006 stattfinden wird.

Prüfungskommissar:

Herr Wilhelm Teimann, wohnhaft in Dortmund.

Das Mandat des Prüfungskommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahre 2006 stattfinden wird.

Zur Veröffentlichung im öffentlichen Anzeiger Memorial C, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.

Für die Gesellschaft
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile

(36529/592/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

QUEENSBEERY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 67.420.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2000, vol. 538, fol. 13, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2000.

QUEENSBEERY S.A.
Signature

(36536/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

**SOCIETE FINANCIERE UCB HOLDING, Société Anonyme Holding,
(anc. SOCIETE FINANCIERE UCB, Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 10.500.

L'an deux mille, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SOCIETE FINANCIERE UCB, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André Salentiny, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 17 octobre 1935, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 31 octobre 1935, numéro 76.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 février 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 14 juin 1995, numéro 257.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michèle De Cannart d'Hamale, corporate secretary, née Rasson, demeurant à Bruxelles.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Even-Bodem, employée privée, demeurant à Eil.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Gaby Weber-Kettel, employée privée, demeurant à Mersch.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trente-deux mille six cent trente-cinq (32.635) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification du premier alinéa de l'article premier des statuts.
- 2.- Modification de l'article deux des statuts.
- 3.- Augmentation du capital social à concurrence de quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre francs luxembourgeois (85.904,- LUF).
- 4.- Conversion de la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros.
- 5.- Modification de l'article trois des statuts.
- 6.- Modification du premier alinéa de l'article six des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de SOCIETE FINANCIERE UCB HOLDING.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle et la mise en valeur de ces participations, à l'exclusion du droit de s'immiscer directement ou indirectement dans la gestion de ses sociétés.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir, créer, gérer et vendre un portefeuille de brevets, licences et droits de tous genres. Elle peut entre autre acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat ou de toute autre manière tous titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre francs luxembourgeois (85.904,- LUF), pour le porter de son montant actuel de deux cent millions de francs luxembourgeois (200.000.000,- LUF) à deux cent millions quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre francs luxembourgeois (200.085.904,- LUF).

L'augmentation du capital se fait par apport de réserves du montant de quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre francs luxembourgeois (85.904,- LUF).

L'existence des réserves se dégage d'une situation comptable au 31 décembre 1999,

laquelle situation comptable restera, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 40.3399 LUF pour 1,- EUR, de façon à ce que le capital social de deux cent millions quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre francs luxembourgeois (200.085.904,- LUF) s'établisse à quatre millions neuf cent soixante mille euros (4.960.000,- EUR).

L'assemblée donne instruction au conseil d'administration d'échanger les actions anciennes contre des actions nouvelles et de les attribuer aux actionnaires proportionnellement à leurs droits.

Cinquième résolution

Suite à l'augmentation du capital qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre millions neuf cent soixante mille euros (4.960.000,- EUR), représenté par trente-deux mille six cent trente-cinq (32.635) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont et resteront nominatives.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. Premier alinéa.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement, décider de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. De Cannart D'Hamale, I. Even-Bodem, G. Weber-Kettel, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 27 juin 2000, vol. 414, fol. 47, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 juillet 2000.

E. Schroeder.

(36555/228/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

**SOCIETE FINANCIERE UCB HOLDING, Société Anonyme Holding,
(anc. SOCIETE FINANCIERE UCB, Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 10.500.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 juillet 2000.

E. Schroeder.

(36556/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

PRIME MULTIBOND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.997.

Suite aux démissions de Messieurs Giovanni Massimello et Francesco Taranto, le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

- Adriano Canali, PRIME S.p.A., Via Turati 9, I-20121 Milano,
- Guido Guzzetti, PRIME INVESTMENT MANAGEMENT SIM S.p.A., Via Turati 9, I-20121 Milano,
- Giovanni Perissinotto, PRIME S.p.A., Via Turati 9, I-20121 Milano.

Pour PRIME MULTIBOND, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2000, vol. 538, fol. 70, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36531/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

SARLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.818.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le 7 juillet 2000, que:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à échéance, l'assemblée a décidé à l'unanimité de réélire les administrateurs et le commissaire aux comptes pour une période de un an. Les mandats prendront fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2001, approuvant les comptes au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 10 juillet 2000.

Pour la société
Signature
Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2000, vol. 538, fol. 69, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36545/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

PUBLIMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.823.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 7 juillet 2000

1. L'assemblée accepte la démission des administrateurs Mme Luisella Moreschi, Mme Frédérique Vigneron et M. Carlo Gillet, et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

2. En leur remplacement, l'assemblée générale décide de nommer comme administrateurs:

M. Claudio Carnevale Presidente e Amm. Delegato Roma, Mme Margherita Argenziano Dirigente Roma et M. Maurizio Brunazzo Dirigente Roma.

qui termineront leur mandat à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

Pour PUBLIMEDIA S.A.
LMC GROUP S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2000, vol. 538, fol. 72, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36533/744/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

PYLOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 44.776.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2000

Le nouveau siège social de la société est fixé au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
PYLOS INTERNATIONAL S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36534/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

REALFOND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 54.934.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 538, fol. 66, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2000.

(36538/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

REALFOND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 54.934.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 4 juillet 2000

1. Le capital social de ITL 450.000.000,- est converti en euros avec effet au 1^{er} janvier 2000. Le nouveau capital se chiffre donc à euros 232.405,60 et est représenté par 4.500 actions sans désignation de valeur nominale.

2. Le deuxième paragraphe de l'article 3 des statuts concernant le «capital autorisé» sera dès lors modifié comme suit:

«Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial pour le porter de son montant actuel à cinq cent seize mille quatre cent cinquante-six euros et quatre-vingt-dix centimes (516.456,90 EUR) le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes avantages que les actions existantes.»

Luxembourg, le 4 juillet 2000.

Certifié sincère et conforme
Pour REALFOND HOLDING S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 538, fol. 66, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36539/696/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

**SHELL ENERGIELUX S.A., Société Anonyme,
(anc. SOGECAR EST S.A.).**

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 53.343.

L'an deux mille, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la anonyme SOGECAR EST S.A., ayant son siège social à Bertrange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 53.343, constituée suivant acte notarié en date du 12 décembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 108 du 2 mars 1996.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Daniel Frank, business analyst, demeurant à Bertrange,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement du nom en SHELL ENERGIELUX S.A.

2. Changement de l'objet de la société en:

«La société a pour objet, et ce dans le sens le plus large, la recherche, la production, l'industrie, le transport et le commerce au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger de tous produits énergétiques ou connexes et tous produits en dérivant, soit directement, soit indirectement.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières, immobilières ou autres, utiles à la réalisation de cet objet ou présentant avec lui un rapport direct ou indirect.

Elle pourra notamment, directement ou indirectement, acquérir des licences, concessions et autres droits, fabriquer, stocker, transporter par tous moyens, vendre tous produits bruts ou finis, construire, acquérir, louer, exploiter tous moyens et installations propres à cet effet, et se livrer à tous travaux d'études et de recherches contribuant aux opérations ci-dessus; l'énumération qui précède est purement énonciative.

La société pourra également, tant pour son compte que pour le compte de tiers, exercer toutes activités commerciales sous toutes formes de distributions, en gros ou en détail, relatives à tous produits de consommation, d'entretien et d'équipement et de toutes marchandises généralement quelconques, notamment par l'exploitation de tous magasins, même à départements multiples, ainsi que tous services y relatifs.

Elle pourra aussi s'intéresser par voie d'apport, de cession, de souscription, d'intervention financière, etc., dans toute entreprise poursuivant la réalisation d'un objet analogue.»

3. Démissions et nominations d'administrateurs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en SHELL ENERGIELUX S.A.

En conséquence, le premier article des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale SHELL ENERGIELUX S.A.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la société. En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante.

Art. 4. La société a pour objet, et ce dans le sens le plus large, la recherche, la production, l'industrie, le transport et le commerce au Grand-Duché du Luxembourg et à l'étranger de tous produits énergétiques ou connexes et tous produits en dérivant, soit directement, soit indirectement.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières, immobilières ou autres, utiles à la réalisation de cet objet ou présentant avec lui un rapport direct ou indirect.

Elle pourra notamment, directement ou indirectement, acquérir des licences, concessions et autres droits, fabriquer, stocker, transporter par tous moyens, vendre tous produits bruts ou finis, construire, acquérir, louer, exploiter tous moyens et installations propres à cet effet, et se livrer à tous travaux d'études et de recherches contribuant aux opérations ci-dessus; l'énumération qui précède est purement énonciative.

La société pourra également, tant pour son compte que pour le compte de tiers, exercer toutes activités commerciales sous toutes formes de distributions, en gros ou en détail, relatives à tous produits de consommation, d'entretien et d'équipement et de toutes marchandises généralement quelconques, notamment par l'exploitation de tous magasins, même à départements multiples, ainsi que tous services y relatifs.

Elle pourra aussi s'intéresser par voie d'apport, de cession, de souscription, d'intervention financière, etc., dans toute entreprise poursuivant la réalisation d'un objet analogue.»

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Madame Joanne Celens en tant qu'administrateur et nomme en son remplacement:

Monsieur Daniel Frank, business analyst, demeurant à L-8077 Bertrange, 117A, rue de Luxembourg.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Frank, N. Weyrich, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 124S, fol. 89, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2000.

F. Baden.

(36560/200/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

**SHELL ENERGIELUX S.A., Société Anonyme,
(anc. SOGECAR EST S.A.).**

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 53.343.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2000.

F. Baden.

(36561/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

SPAREPLAN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 10.216.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 63, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme

SPAREPLAN S.A.H.

T. Braun

R. de Waha

Administrateur

Administrateur

(36565/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

SPAREPLAN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 10.216.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 20 avril 2000

Le mandat de commissaire aux comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg venant à échéance lors de cette assemblée est renouvelé pour une nouvelle période d'un an, jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme

SPAREPLAN S.A.H.

T. Braun

R. de Waha

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 63, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36566/008/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

SONAFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 29.901.

L'an deux mille, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SONAFI S.A., avec siège social à Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 29.901.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Marco Dijkerman, employé privé, demeurant à Livange.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Catherine Koch, employée privée, demeurant à Luxembourg.

A été appelé aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Lian Van Den Broek, employée privée, demeurant à Beaufort, tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Modification de l'article cinq des statuts pour donner la possibilité de partager la propriété des actions en usufruit et nue-propriété, en ajoutant le texte suivant:

«Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».»

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

- Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:
- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété.

- Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nue-propriétaire, et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Seule et unique résolution

L'assemblée décide d'introduire la possibilité de partager la propriété des actions en usufruit et nue-propriété et en conséquence de modifier l'article cinq des statuts en ajoutant à la fin le texte suivant:

«Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire».»

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

- Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:
- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété.

- Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nue-propriétaire, et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à trente mille (30.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Dijkerman, C. Kock. L. Van Den Broek, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 124S, fol. 98, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2000.

R. Neuman.

(36562/226/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

SONAFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 29.901.

Le texte des statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(36563/226/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

TNS LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.

In the year two thousand, on the thirtieth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of TNS LUXEMBOURG BETA, S.à r.l, a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière, inscription at the trade register office in Luxembourg in progress, incorporated by deed enacted on May 18, 2000 not yet published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and whose Articles of Association once have been amended by deed drawn up on May 26, 2000.

The meeting is presided by Mrs Bénédicte Colleaux, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,044,531 (one million forty-four thousand five hundred and thirty-one) shares of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 20,235,350.- (twenty million two hundred thirty-five thousand three hundred and fifty Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 26,113,275.- (twenty-six million one hundred thirteen thousand two hundred and seventy-five Euros) to EUR 46,348,625.- (forty-six million three hundred forty-eight thousand six hundred and twenty-five Euros) by the issue of 809,414 (eight hundred and nine thousand four hundred and fourteen) new shares of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, on payment of a share premium amounting to EUR 8,672,276 (eight million six hundred seventy-two thousand two hundred and seventy-six Euros).

2.- Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property) of a company having its registered office in the European Community.

3.- Acceptance by the managers of TNS LUXEMBOURG BETA, S.à r.l.

4.- Amendment of article six of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the sole partner, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the corporate capital by an amount of EUR 20,235,350.- (twenty million two hundred thirty-five thousand three hundred and fifty Euros), so as to raise it from its current amount of EUR 26,113,275.- (twenty-six million one hundred thirteen thousand two hundred and seventy-five Euros) to EUR 46,348,625.- (forty-six million three hundred forty-eight thousand six hundred and twenty-five Euros) by the issue of 809,414 (eight hundred and nine thousand four hundred and fourteen) new shares of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the 809,414 (eight hundred and nine thousand four hundred and fourteen) new shares by the British company TNS OVERSEAS HOLDINGS (BETA) LTD, AGB House, West gate London W51UA, United Kingdom.

The issue of the shares is also subject to payment of a total share premium amounting to EUR 8,672,276.- (eight million six hundred seventy-two thousand two hundred and seventy-six Euros).

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the aforementioned company TNS OVERSEAS HOLDINGS (BETA) LTD, prenamed, here represented by Mrs Bénédicte Colleaux, prenamed, by virtue of a proxy being here annexed; which declares to subscribe the 809,226 (eight hundred and nine thousand two hundred and twenty-six) new shares and to pay them up as well as the share premium by a contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

All the assets and liabilities (entire property) of TNS OVERSEAS HOLDING (BETA) LTD, AGB House, West gate London W51UA, United Kingdom», a company having its registered office in the European Union, this property being composed of:

Assets

1.- A claim amounting to GBP 17,975,031.-, equivalent to EUR 28,907,625 (twenty-eight million nine hundred and seven thousand six hundred and twenty-five Euros), existing against TAYLOR NELSON SOFRES PLC, having its registered office at AGB House, West gate London W51UA, United Kingdom.

2.- A cash balance of GBP 1.-.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is evaluated at EUR 28,907,626.- (twenty-eight million nine hundred and seven thousand six hundred and twenty-six Euros).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a certified contribution balance sheet of TNS OVERSEAS HOLDINGS (BETA) LTD as per May 9 2000.

The balance sheet of TNS OVERSEAS HOLDINGS (BETA) LTD, shows current net assets of EUR 28,907,626.- (twenty-eight million nine hundred seven thousand six hundred and twenty-six Euros).

Effective implementation of the contribution

TNS OVERSEAS HOLDINGS (BETA) LTD, contributor here represented as stated hereabove, declares that:

a) About the bank account contribution:

- instructions have been given to the bank in order to transfer the bank account.

b) About the claim:

- the relevant transfer of debt agreement, without qualification, and confirmatory notification of assignment have been signed between TNS OVERSEAS HOLDINGS (BETA) LIMITED acting as creditor-contributor, and TNS LUXEMBOURG ALPHA, S.à r.l., assignee and TAYLOR NELSON SOFRES plc as accepting debtor has been informed.

Managers' intervention

Thereupon intervenes Mr Louis Mevis, manager of TNS LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., duly appointed by all managers in a board held on May 30, 2000 to represent TNS LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., here represented by Mrs Bénédicte Colleaux by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of his responsibility, legally engaged as manager of the company by reason of the here above described contribution in kind, he expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these assets, and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend article six of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 46,348,625.- (forty-six million three hundred forty-eight thousand six hundred and twenty-five euros), represented by 1,853,945 (one million eight hundred fifty-three thousand nine hundred and forty-five) shares of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two hundred and eighty thousand Luxembourg Francs.

Retainer: Sufficient funds, equal at least to the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

Fixed rate tax exemption request

Considering that it concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property), nothing withheld or excepted, of two companies having

their registered office in an European Economic Community State, the company refers to Article 4.1 of the law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital fixed rate tax exemption.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le trente mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée TNS LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., ayant son siège social à L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière, en cours d'inscription au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 18 mai 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts ont été modifiés à une seule reprise suivant acte reçu le 26 mai 2000.

L'assemblée est présidée par Madame Bénédicte Colleaux, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.044.531 (un million quarante-quatre mille cinq cent trente et une) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 20.235.350,- (vingt millions deux cent trente-cinq mille trois cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 26.113.275,- (vingt-six millions cent treize mille deux cent soixante-quinze cent euros) à EUR 46.348.625,- (quarante-six millions trois cent quarante-huit mille six cent vingt-cinq euros) par l'émission de 809.414 (huit cent neuf mille quatre cent quatorze) actions nouvelles de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à EUR 8.672.276,- (huit millions six cent soixante-douze mille deux cent soixante-seize euros).

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les actions nouvelles par apport en nature consistant en la totalité des actifs et passifs (intégralité du patrimoine) d'une société ayant son siège social dans la Communauté Européenne.

3.- Acceptation par les gérants de TNS LUXEMBOURG BETA, S.à r.l.

4.- Modification afférente de l'article six des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 20.235.350,- (vingt millions deux cent trente-cinq mille trois cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 26.113.275,- (vingt-six millions cent treize mille deux cent soixante-quinze euros) à EUR 46.348.625,- (quarante six millions trois cent quarante-huit mille six cent vingt-cinq euros) par l'émission de 809.414 (huit cent neuf mille quatre cent quatorze) actions nouvelles de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des parts sociales par la société de droit anglais TNS OVERSEAS HOLDINGS (BETA) LTD, ayant son siège social à AGB House, West gate Londres W51UA, Royaume Uni.

L'émission des parts sociales nouvelles est en outre sujette au paiement d'une prime d'émission totale s'élevant à EUR 8.672.276,- (huit millions six cent soixante-douze mille deux cent soixante-seize euros).

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée TNS OVERSEAS HOLDINGS (BETA) LTD, ici représentée par Madame Bénédicte Colleaux prénommée en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée;

laquelle a déclaré souscrire les 809.414 (huit cent neuf mille quatre cent quatorze) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par un apport en nature ci-après décrit:

Description de l'apport

Tous les actifs et passifs (intégralité de patrimoine) de TNS OVERSEAS HOLDINGS (BETA) LTD, société ayant son siège dans la Communauté Economique Européenne, ce patrimoine se composant de:

Actifs

1.- Une créance d'un montant de GBP 17.975.031,- équivalent à EUR 28.907.625,- (vingt-huit millions neuf cent sept mille six cent vingt-cinq euros) à l'encontre de TAYLOR NELSON SOFRES plc, une société anglaise ayant son siège social à AGB House, West gate Londres W51UA, Royaume Uni.

2.- Un solde en cash de GBP 1,-.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à EUR 28.907.626,- (vingt-huit millions neuf cent sept mille six cent vingt-six euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de ces actifs et passifs a été donnée au notaire instrumentant par un bilan certifié de TNS OVERSEAS HOLDINGS (BETA) LTD, AGB House, West gate London W51UA, Royaume Uni en date du 9 mai 2000.

Le bilan de TNS OVERSEAS HOLDINGS (BETA) LTD, révèle que la valeur nette comptable de tous ses actifs et passifs s'élève à EUR 28.907.626,- (vingt-huit millions neuf cent sept mille six cent vingt-six euros).

Réalisation effective de l'apport

TNS OVERSEAS HOLDINGS (BETA) LTD, AGB House, West gate London W51UA, Royaume Uni, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

a) Au sujet de l'apport du solde en cash:

- instructions ont été données à la banque aux fins d'opérer le transfert du compte bancaire.

b) Au sujet des créances:

Les conventions afférentes de transferts de prêts, sans réserves, et notification de transfert ont été signées entre TNS OVERSEAS HOLDINGS (BETA) LIMITED, créateur-apporteur, TNS LUXEMBOURG (BETA), cessionnaire de la créance et TAYLOR NELSON SOFRES en a été informé en tant que débiteur acceptant.

Intervention du gérant

Est alors intervenu Monsieur Louis Mevis, gérant de la société TNS LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., élu par le conseil de gérance tenu en date du 30 mai 2000 aux fins de représenter TNS LUXEMBOURG ALPHA, S.à r.l., ici représenté Madame Bénédicte Colleaux, prénommée, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagée en sa qualité de gérant de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, il marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdits actifs, et confirme la validité des souscriptions et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 46.318.925,- (quarante-six millions trois cent dix-huit mille neuf cent vingt-cinq euros), divisé en 1.853.945 (un million huit cent cinquante-trois mille neuf cent quarante-cinq) parts sociales de EUR 25,- (ving-cinq euros) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ deux cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionnés ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de tous les actifs et passifs (universalité de patrimoine), rien réservé ni excepté, de deux sociétés de capitaux ayant leur siège dans la Communauté Européenne, la société requiert sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit proportionnel d'apport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. Colleaux, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2000, vol. 5CS, fol. 65, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2000.

J. Elvinger.

(36572/211/238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

TNS LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.
(36573/211/5) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

AGATHOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 64.687.

La société EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A. a terminé, en date du 17 octobre 2000, le contrat de domiciliation conclu avec la société AGATHOS, S.à r.l.

La société THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A. a donné, en date du 17 octobre 2000, sa démission en tant que gérant de la société, avec effet immédiat.

La société VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A. a donné, en date du 17 octobre 2000, sa démission en tant que gérant de la société, avec effet immédiat.

Le siège social au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, a été dénoncé en date du 17 octobre 2000.

EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2000, vol. 545, fol. 14, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58911/695/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

ASIA BUSINESS, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 61.670.

La Fiduciaire SASSEL & ZIMMER, S.C., dénonce, avec effet immédiat, le siège de ASIA BUSINESS S.A.

La société LUXREVISION, S.à r.l., démissionne, avec effet immédiat, en tant que commissaire aux comptes de la même société.

Luxembourg, le 16 octobre 2000.

F. Sassel.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 7, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(58926/664/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2000.

4.4.2., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 54.478.

Décision du domiciliataire

Le siège social de la société susvisée est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 octobre 2000.

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2000, vol. 543, fol. 82, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59286/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

RESPLAN HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, Allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 34.731.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires en date du 2 mai 2000 sur l'exercice 1999

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de LUF 79.470,- de l'exercice 1999 à nouveau.

L'assemblée générale décide de nommer FIDUPLAN S.A., Luxembourg, comme commissaire aux comptes pour la période de 1 année.

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 60, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36541/752/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

ISOBATI S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 71.144.

Le domiciliataire, en vertu de la loi du 31 mai 1999, dénonce, avec effet immédiat, le siège social de la société ISOBATI S.A.

Pour copie conforme

G. Bounéou

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 21, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59436/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

RESTOR S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 62.371.

La société KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l., siégeant à Luxembourg, 45, route d'Arlon, dénonce par la présente le mandat de commissaire aux comptes de la société RESTOR S.A., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 octobre 2000.

KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2000, vol. 545, fol. 17, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59518/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

RESTOR S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 62.371.

La société KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l., siégeant à Luxembourg, 45, route d'Arlon, dénonce par la présente le siège de la société RESTOR S.A., avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 octobre 2000.

KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2000, vol. 545, fol. 17, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59519/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2000.

PYXIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 59.414.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2000

Le nouveau siège social de la société est fixé au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme

PYXIS HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36535/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

SADIKI HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, Allée Léopold Goebel.

R. C. Luxembourg B 34.732.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires en date du 3 avril 2000 sur l'exercice 1999

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de LUF 87.470,- de l'exercice 1999 à nouveau.

L'assemblée générale décide de nommer FIDUPLAN S.A., Luxembourg, comme commissaire aux comptes pour la période de 1 année.

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 60, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36544/752/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

QUIFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.267.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2000, vol. 538, fol. 6, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juillet 2000.

QUIFIN INTERNATIONAL S.A.

Signature

(36537/694/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

REDA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 60.405.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2000

Le nouveau siège social de la société est fixé au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
REDA INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36540/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

REXFELGEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 72.326.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2000

Le nouveau siège social de la société est fixé au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.
Luxembourg, le 28 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme
REXFELGEN HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2000, vol. 538, fol. 36, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36542/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

RHODE ISLAND (HOLDING) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 10.843.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2000

1. L'assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs Federigo Cannizzaro, Jean-Marc Debaty et Alexis Kamarowsky comme administrateurs de la société RHODE ISLAND (HOLDING) S.A. et de Monsieur W. Van Cauter comme commissaire aux comptes et décharge leur est donné pour l'exercice de leurs mandats.

2. L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs respectivement:

- Madame Géraldine Schmit, employée privée, demeurant à L-2542 Luxembourg, 106, rue des Sources,
- Monsieur Fabio Mazzoni, indépendant, demeurant à L-8041 Strassen, 132, rue des Romains,
- Monsieur Alain Heinz, employé privé, demeurant à L-7346 Steinsel, 44 an de Bongerten.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2002.

3. L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

WOOD, APPLETON & OLIVER & CO S.A., ayant son siège social 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2002.

4. L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
Le 10 juillet 2000.

Pour extrait

K. Antierens

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 538, fol. 68, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36543/587/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

**SINFINA, SOCIETE INTERNATIONALE DE FINANCEMENT S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.287.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 63, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
SINFINA, SOCIETE INTERNATIONALE DE FINANCEMENT S.A.

A. Angelsberg T. Braun
Administrateur Administrateur

(36548/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

**SINFINA, SOCIETE INTERNATIONALE DE FINANCEMENT S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.287.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 63, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Copie sincère et conforme
SINFINA, SOCIETE INTERNATIONALE DE FINANCEMENT S.A.

A. Angelsberg T. Braun
Administrateur Administrateur

(36549/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.

**SINFINA, SOCIETE INTERNATIONALE DE FINANCEMENT S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.287.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 9 mars 2000

Le bénéfice TOTAL de l'exercice au 31 décembre 1999 s'élevant à LUF 190.481.059,- est entièrement reporté à nouveau.

Le mandat de commissaire aux comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg venant à échéance lors de cette assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme
SINFINA, SOCIETE INTERNATIONALE DE FINANCEMENT S.A.

A. Angelsberg T. Braun
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2000, vol. 538, fol. 63, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(36550/008/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2000.
